



Légende

Parcelle cadastrale / immeuble
 Délimitation du degré d'utilisation du sol
 Délimitation de la zone verte
 Courbes de niveau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation
 HAB-1 Zone d'habitation 1
 HAB-2 Zone d'habitation 2

Zones mixtes
 MIX-v Zone mixte villageoise

Zones de bâtiments et d'équipements publics
 BEP Zones d'activités

Zones d'activités
 ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1

Zone de sport et de loisir
 REC

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier << nouveau quartier >> :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	min.

Zone verte

AGR Zone agricole
 PARC Zone de parc public
 VERD Zone de verdure
 FOR Zone forestière

Zones superposées
 PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application
 Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 Zone d'aménagement différé

Zone de servitude "urbanisation"
 Intégration paysagère
 Zone tampon
 Parking écologique
 Cours et jardins

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 Couloir pour projets de mobilité douce
 Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
 Secteur protégé de type "environnement construit"
 Bâtiment à conserver
 Petit patrimoine à conserver
 Mur à conserver
 Gabarit d'une construction existante à préserver
 Alignement d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives
 à la protection de la nature et des ressources naturelles
 Zone Natura 2000
 à la protection des sites et monuments nationaux

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la PNRN)
 Biotopes protégés surfaciques
 Biotopes protégés ponctuels
 Biotopes protégés linéaires

Habitats d'espèces protégés (article 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la PNRN)
 Habitats d'espèces protégés - art. 17
 Habitats d'espèces protégés - art. 21
 Arbres à conserver

PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2017)
 < COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

Administration Communale de Frisange

OBJET :
PAG Projet
 Partie graphique
 Localité de Aspelt

ECHELLE : 1/2.500
 ECHELLE GRAPHIQUE : 0 25 50 250m

DATE: 18 septembre 2019
 DESSINE: JG/KH
 CONTRÔLE:
 FICHER:
 NUMERO DE PLAN : 2

VANDRIESSCHE
 urbanistes et architectes
 14, rue Vauban L-2663 Luxembourg
 Email: ivdarch@vt.lu Tél: (+352) 22 02 45

BEST
 2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
 Email: best@best.lu Tél: (+352) 34 90 90